Stock d'armes découvert : deux personnes sous mandat d'arrêt

NAMUR Bouge

Ont été découverts : 23 armes longues de type militaire (dont des Kalachnikov, FAL), 5 armes de poing, un bic-pistolet de calibre 22, quatre grenades...

e jeudi 16 février dernier, la Police Judiciaire Fédérale de Namur est intervenue dans une habitation de la route de Hannut, à Bouge (Namur). Le parquet de Namur et la Police Judiciaire Fédérale de Namur sont revenus ce lundi sur les faits. dans un communiqué de presse conjoint. « Au cours de la perquisition effectuée à l'issue d'une enquête minutieuse, les enquêteurs ont découvert un véritable arsenal composé de nombreuses armes, de munitions par milliers, 1,5 kg d'explosif (vraisemblablement du TNT), ainsi que des carcasses de fusil et de nombreuses pièces d'armes diverses (crosses...). Les fouilles auxquelles il a été procédé dans le jardin à l'arrière de l'habitation ont permis de déterrer une partie de ce matériel soigneusement emballé. Du matériel de conditionnement utilisé pour la préservation des munitions a aussi été emporté. »

En ce qui concerne les armes, citons notamment : vingttrois armes longues de type militaire (dont des Kalachnikov, FAL, FNC, UZI), cinq armes de poing, un bic-pistolet de calibre 22. Quatre grenades et des détonateurs ont aussi été découverts. Les enquêteurs étaient appuyés par les services du SEDEE (déminage de la Défense) et par la Protection Civile. Deux frères domiciliés à l'adresse, âgés respectivement de 35 et 30 ans, ont été déférés devant le juge d'instruction qui les a placés sous mandat d'arrêt. Ils sont actuellement détenus dans les prisons de Huy et de Marche. L'un d'entre eux a déjà fait l'objet d'antécédents judiciaires pour infractions à 🗒 « L'enquête devra déterminer la provenance des pièces saisies et ce à quoi elles étaient destinées. Des analyses complémentaires sont en cours afin de mettre en évidence d'éventuels éléments permettant de tracer les différentes pièces saisies. Dans la mesure où ce type d'armes présente un danger pour la sécurité publique, enquêter sur ce type de fait est une priorité du parquet et de la Police Fédérale. » JVE